



INSPECTION GENERALE DES FINANCES
L'Inspecteur Général - Chef de Service

Kinshasa, le 03 JUN 2022

GECAMINES - GOMBE

REÇU le 03 JUN 2022

NOIC. N° 0712

à TRAITER PAR

à CLASSER

N° 0918 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2022

TRANSMIS copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat
(avec l'expression de mes hommages les plus déférents)
Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement
(avec l'assurance de ma très haute considération)
Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Son Excellence Madame la Ministre des Mines ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-
Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la GECAMINES S.A. ;
- Monsieur le Directeur Général de la GECAMINES S.A. ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances-
Coordonnateur.

(TOUS) à KINSHASA/GOMBE

Objet : **Transmission recommandations de l'Inspection Générale des Finances à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la GECAMINES S.A.**

A Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille à KINSHASA/GOMBE

Excellence Madame la Ministre d'Etat,

Faisant suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances sur le contrôle de gestion des actifs miniers de la GECAMINES S.A. et celui concernant la gestion proprement dite de cette Entreprise du Portefeuille de l'Etat et consécutivement à ma lettre n° 0898/PR/IGF/IG-CS/JAK/SMI/2022 du 02 juin 2022, adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dont copie vous a été réservée, relative à la transmission dudit rapport, j'ai l'honneur de vous faire part des recommandations ci-après, faites à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la GECAMINES S.A. :

.../...

a) S'agissant de la gestion du patrimoine minier :

1. *Annuler tous les contrats d'amodiation non encore en production ;*
2. *Explorer les possibilités de révision du taux des royalties fixées dans les contrats d'amodiation, en tenant compte du caractère significatif de l'apport en nature des gisements par la GECAMINES S.A. ;*
3. *Engager les procédures nécessaires à la récupération des actifs miniers cédés à des prix forfaitaires, sans évaluation préalable, faute de renégociation, à l'amiable, des conditions des cessions concernées ;*
4. *Renégocier, si ce n'est pas encore fait, la part de la GECAMINES S.A. dans le capital de KCC à la suite de la cession des actifs miniers intervenue en 2019 conformément à l'article 182, alinéa 4 du Code Minier ;*
5. *Réévaluer le protocole d'Accord de MVUMILIA au regard du préjudice financier subi par cette société pour mériter un dédommagement de USD 20 millions sans apport d'un quelconque revenu à la GECAMINES S.A. ;*
6. *Réévaluer le contrat SCAKAT pour vérifier pourquoi cette société ne verse pas de dividende alors que la GECAMINES S.A. perçoit des royalties sur une production artisanale.*

b) S'agissant de la gestion proprement-dite de la société :

1. *Fixer une clé de répartition des revenus provenant des royalties, redevances et autres pas de porté, en consacrant une part substantielle à l'investissement ;*
2. *Réglementer l'octroi des collations et des primes non permanentes aux agents en fixant les faits générateurs et les taux, en vue d'éviter que ces avantages ne cachent des salaires occultes ou des avantages complaisants ;*
3. *Proscrire l'octroi d'avantages non reconnus aux mandataires (prime de bilan, prime de budget, frais d'installation, jetons de présence, fonds secret de recherche, etc.) ;*
4. *Renégocier les contrats des travaux à façon des minerais en vue de minimiser les risques de perte et prendre en compte le cobalt contenu dans les minerais ;*
5. *Optimiser le fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projet et des Marchés Publics, récemment mise en place ;*
6. *Veiller au paiement correct des impôts et Taxes dus à l'Etat,*
7. *Faire certifier les soldes des comptes clients et procéder au recouvrement des créances dont l'ampleur est inquiétante ;*
8. *Assainir le portefeuille des créanciers de la société pour déterminer la réalité des dettes et l'existence même de ces créanciers ;*
9. *Mettre en œuvre le plan social en vue d'assurer la retraite des agents et cadres fin-carrière et rajeunir les effectifs en privilégiant le personnel technique ;*
10. *Mettre à jour des statuts de la GECAMINES S.A. pour les rendre conformes au Droit OHADA ;*
11. *Renégocier la convention collective pour l'adapter à la situation financière de la société et au rendement du personnel ;*



12. *Suivre et contrôler les engagements des sous-traitants des écoles et des hôpitaux de la GECAMINES S.A. vis-à-vis de leurs travailleurs en vue d'assurer un service de qualité ;*
13. *Investir dans la recherche et la prospection ainsi que dans le renouvellement et la modernisation de l'outil de production en vue de remettre la GECAMINES S.A. sur l'orbite des entreprises industrielles ;*
14. *Prendre des dispositions afin d'optimiser l'utilisation de la flotte des engins GECAMINES S.A. en vue de réduire les coûts de location ;*
15. *Prendre des dispositions afin de récupérer les actifs immobiliers occupés par les tiers ;*
16. *Procéder à la liquidation des filiales non viables et étudier la possibilité d'ouvrir le capital aux nouveaux investisseurs, pour les filiales identifiées comme rentables.*

Je vous prie d'agréer, **Excellence Madame la Ministre d'Etat**, l'assurance de mes sentiments patriotiques.

ALINGETE KEY Jules

